



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 20.01.2014.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;
Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, M. Freddy BAELEN, Mme Chantal BERTOUILLE et M.
Didier VANDESKELDE, Echevins ;
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mme
Carine HEYTE-STAMPER, MM. André GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David
KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, M.
Eric DEVOS, Mme Charlotte GRUSON, MM. Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT, Mmes
Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, Madame Alice LEEUWERCK et Monsieur Philippe
MOUTON, Conseillers Communaux, sont excusés.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.00 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 10.01.2014.

Avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit, il présente aux membres du Conseil ses
meilleurs voeux de santé, de bonheur et de réussite tant sur le plan privé que
professionnel.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, souhaite intervenir à propos du décès de Monsieur
Damien YZERBYT, Député Wallon et Echevin à la Ville de Mouscron. Il rappelle qu'en dépit
de la maladie, Monsieur Damien YZERBYT a continué à œuvrer pour la région et souligne
son courage face à la maladie.

S'ensuit une salve d'applaudissements.

Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, précise qu'elle s'associe pleinement, en tant que
Député Wallon et collègue de Monsieur Damien YZERBYT, à cette démarche.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

P.S.-ECOLO – ACTION – MR.

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 16.12.2013.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil approuve le P.V. de la séance du Conseil
Communal du 16.12.2013, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 16.12.2013 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

Madame Marion HOF, Conseillère Communale, entre en séance.

2^e objet : Route régionale N336. Installation d'un passage pour piétons rue d'Ypres à Warneton. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Arrêté ministériel. Avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

3^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personne à mobilité réduite, à 7782 Comines-Warneton dans la rue de Messines, n°82. Arrêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

4^e objet : Eglise Protestante de Comines-Warneton. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013. Avis.

Conformément aux dispositions du décret impérial du 30 décembre 1809 organique des Fabriques d'Eglise, et à la loi du 04.03.1870 qui réglemente la comptabilité des Fabriques d'Eglise, le Conseil Communal décide d'émettre, à l'unanimité, un avis favorable en vue de l'approbation par le Collège Provincial du Hainaut de la résolution du 9 décembre 2013, par laquelle le Conseil d'Administration de l'Eglise Protestante de Comines-Warneton apporte quelques modifications à son budget pour l'année 2013.

Chacun des exemplaires de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 de l'Eglise Protestante de Comines-Warneton sera revêtu de la mention « Vu et avis favorable du Conseil Communal de Comines-Warneton en séance du 20.01.2014 » et sera transmis à l'autorité supérieure, pour approbation.

5^e objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2013. Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur du Hainaut. Communication.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement général sur la comptabilité communale, le Conseil prend acte d'un arrêté, daté du 5 décembre 2013, parvenu le 16 décembre 2013 à l'Hôtel de Ville, par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut approuve les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2013 arrêtées par le Conseil Communal en sa séance du 21.10.2013 (9^{ème} objet).

Monsieur le Président précise que l'autorité de tutelle n'a apporté aucune modification en ce qui concerne le contenu de ces modifications budgétaires et a considéré que ces documents étaient conformes à la loi et à l'intérêt général.

6^e objet : Voirie. Demande de modification de tracé de deux voiries vicinales (Chemin n°45 et sentier n°101) à Warneton. Demandeur : Monsieur Dirk VERHEE, habitant route de Neuve-Eglise, 3 à 7784 Comines-Warneton. Approbation provisoire. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

7^e objet : Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Voirie. Pose de revêtements hydrocarbonés. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Voirie. Rénovation de voiries en béton. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

9^e objet : Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Voiries. Rénovation. Pose d'un enduisage. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis et métrés. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Edifices du culte. Restauration des couvertures et des maçonneries de l'église de Ploegsteert. Marché public de services en vue de la désignation d'un auteur de projet. Projet, cahier spécial des charges et devis. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet : Plan Marshall 2. Vert. Convention relative à la subvention octroyée pour les travaux de démolition du SAR/MC 106 dit « Mobilier de Bureau Declercq » à Comines-Warneton. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : Service Incendie. Règlement Organique. Modifications. Décision.

Monsieur le Président propose au Conseil de modifier le règlement organique du Service Incendie en vigueur et de l'adapter aux nouvelles dispositions légales et réglementaires et aux instructions et recommandations de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut.

Il précise que les principales modifications portent sur l'ajout au cadre d'un emploi d'officier professionnel et l'adoption des dispositions y afférentes, les tâches de l'officier-médecin et l'ajout de dispositions relatives à la prolongation possible des activités de pompier volontaire, à la cessation de fonction et à l'indemnisation du personnel (rétribution horaire des pompiers volontaires).

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime qu'une professionnalisation du corps est une bonne chose et souhaite savoir si un seul emploi de pompier professionnel est prévu et si des crédits budgétaires ont été prévus en ce sens. Il demande à ce que ce dossier aboutisse dans des délais relativement rapides.

Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, s'étonne du fait que le cadre actuel des officiers n'est pas complet.

Monsieur David KYRIAKIDIS, Conseiller Communal, fait remarquer que cette année, les 3 officiers du service seront atteints par la limite d'âge et cesseront donc leurs activités.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances et le Personnel dans ses attributions, précise que les crédits budgétaires ad hoc seront prévus lors de la 1^{ère} modification budgétaire et que les statuts administratif et pécuniaire communaux devront être adaptés.

Monsieur le Président précise que seul un emploi d'officier professionnel est prévu à l'heure actuelle et qu'aucune demande de remplissage du cadre des officiers n'a été introduite par l'officier-chef de service. Il précise également que le dossier devrait aboutir rapidement vu les contacts pris par les services communaux avec les services de la tutelle et qu'il est indispensable qu'une véritable fusion des 3 sections se concrétise sur le terrain, avec une centralisation dans le nouvel arsenal de Warneton, lieu central de l'entité, et la mise en place de 2 postes avancés (à Comines et à Ploegsteert).

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : Sanctions administratives communales. Règlement général de police « Bien Vivre à Comines-Warneton ». Modifications. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet a : Projet d'achat d'une photocopieuse à destination de l'école communale de Comines-Warneton. Examen. Décision.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Nous avons l'honneur de solliciter votre attention en ce qui concerne le choix d'au moins une photocopieuse pour au moins deux des implantations de l'école communale qui comportent une section maternelle et primaire.

Nous signalons que les implantations de l'école communale de Comines ne possèdent pas de matériel de photocopie dans leurs murs et que les enseignants doivent se rendre à l'hôtel de Ville afin de se fournir en copies pour leurs cours. ».

Il demande à ce que cette proposition d'achat soit soumise au vote de la présente assemblée.

Madame BOUCHARD, Conseillère Communale, précise qu'après renseignements pris sur cette demande auprès de Madame Séverine CHATELAIN, Directrice f.f. de l'école communale, il appert que cette dernière n'est pas au courant de cette demande, regrette que la hiérarchie n'a donc pas été informée de cette demande et précise que la Directrice ne voit pas l'utilité de disposer de telles photocopieuses. Elle précise encore que les enseignants des implantations de Comines et de Warneton réalisent leurs photocopies à l'Hôtel de Ville de Comines et que des enseignants utilisent, dans un souci de facilité, la photocopieuse de l'Hôtel de Ville de Ploegsteert et que, de plus, il est loisible aux enseignants se rendant à l'Hôtel de Ville de Comines de plastifier des documents.

Monsieur le Président précise qu'une cellule communale dénommée « Eco-Team » a analysé plusieurs problématiques, dont celle de l'amélioration et de l'optimisation de la photocopieuse située à l'Hôtel de Ville de Comines, ce qui permet également un meilleur contrôle sur l'outil. Il propose d'incorporer Madame Séverine CHATELAIN, Directrice f.f. de l'école communale dans cette cellule.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ces informations et de les classer au dossier ad hoc.

13^e objet b : Situation de la télévision régionale Notélé. Examen. Décision.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Position très spécifique de Comines-Warneton du point de vue de sa géographie et de ses ressources en matière de tourisme.

Reconnaissance dans la Wallonie Picarde de notre ville très excentrée.

Présence de Notélé dans les moments forts : Beau vélo de Ravel. Inauguration du Musée Plugstreet, etc...

Qualité de l'information relayée par Notélé.

Exigence de rigueur reconnue dans la tenue des reportages, débats et présentations.

Qualité de travail hors du commun.

Evaluation des retombées économiques difficilement quantifiables mais non moins réelles.

Réflexions sur le financement à venir. ».

Il précise encore que Notélé a connu un développement très important en 30 ans et insiste sur la qualité de l'information donnée par Notélé dans l'ensemble des secteurs de la Wallonie Picarde (politique, sports, ...). Il souhaite connaître l'avis des autorités locales sur la récente proposition émanant de la Conférence des Bourgmestres de Wallonie Picarde d'augmenter, à raison d'1 €/habitant, la quote-part communale des communes de Wallonie Picarde.

Monsieur le Président précise que les Cominois paient déjà leur quote-part, via Télénéto, à Notélé et que des compléments d'informations portant, d'une part, sur le contenu précis de la cotisation actuelle à Notélé et, d'autre part, sur le montage financier envisagé pour Comines-Warneton ont été sollicités auprès de Notélé. Il propose dès lors d'attendre les renseignements demandés afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur le sujet et précise qu'il n'est pas contre le principe de l'augmentation proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur des difficultés rencontrées par des commerçants Cominois dans l'encaissement des bons de noces d'or et sur le fait que des commerçants locaux ne sont pas au courant des procédures. Il suggère de faire établir une note d'informations en la matière.

Monsieur le Président s'étonne de cette remarque et précise que les factures relatives à ce type de bons sont à transmettre, pour paiement, auprès du Directeur Financier et propose de faire publier une information explicative en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ces informations.

Une note de service sera rédigée en ce sens.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, souhaiterait savoir s'il est exact que les bâtiments abritant les anciens établissements « OLLIVIER » auraient été rachetés par Monsieur Dominique ALDERWEIRELD, dit « Dodo la Saumure ».

Monsieur le Président précise qu'il n'a jamais entendu parler de pareille acquisition et qu'il s'agit vraisemblablement de rumeurs sans fondement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20.50 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.